

AUTONOMISATION DE LA FEMME : UNE AUBAINE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DES MENAGES AU BURUNDI

Par Nicolas HAJAYANDI et Siméon BARUMWETE

Résumé

L'autonomisation de la femme revêt un rôle de plus en plus considérable dans le processus de développement durable. Toutefois, les rapports sociaux de sexe dans diverses sociétés maintiennent la femme en général et celle burundaise en particulier dans des activités relevant du dedans des ménages si bien que l'implication et l'engagement de cette dernière dans des activités génératrices de revenus s'en trouvent limités.

Cet article se propose d'analyser les diverses initiatives prises par les femmes en vue de leur autonomisation. Il part de l'hypothèse selon laquelle l'autonomisation de la femme peut contribuer au développement socio-économique des ménages au Burundi. Revenant sur l'abondante littérature sur l'autonomisation de la femme, cet article s'intéresse aux matériaux empiriques recueillis grâce aux entretiens semi-directifs auprès d'une cinquantaine de femmes burundaises.

Les données recueillies montrent que l'autonomisation de la femme apporte un complément de revenus dans les foyers et permet d'améliorer les conditions socio-économiques des ménages même si des stéréotypes de genre et des représentations sociales ne sont pas toujours favorables à l'autonomie financière de la femme au Burundi.

Mots clés : autonomisation de la femme, développement, genre

Abstract

The empowerment of woman is playing an increasingly important role in the process of sustainable development. However, social gender relations in various societies keep women in general and Burundians in particular in activities within the household, so that the latter's involvement and commitment in income-generating activities is ensured find limited.

This article aims to analyze the various initiatives taken by women with a view to their empowerment. It starts from the assumption that the empowerment of woman can contribute to socio-economic development in Burundi. Reviewing the abundant literature on woman empowerment, this article focuses on empirical data collected by semi-structured interviews with some fifty women.

The data collected show that the empowerment of women brings additional income to households allowing them to improve their living conditions even if some gender stereotypes and social representations are not always favorable to the financial autonomy of women.

Key-words: Empowerment of women, development, gender.

INTRODUCTION

Depuis quelques décennies, le monde entier assigne aux femmes un rôle de plus en plus grandissant dans le processus de développement social et économique (**Ester Boserup, 1970**). Un plan d'action mondial dédié à la décennie de la femme a été adopté à Mexico en 1975. Dans cette perspective, des idées et des stratégies concernant les femmes dans le processus de développement ont été émises et adoptées (**Yvonne Mignot-Lefebvre, 1980**).

Ainsi, plusieurs initiatives en faveur de la promotion de la femme ont été prises et encouragées au travers des conférences et autres rencontres tant nationales qu'internationales. On notera à titre d'exemple la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 qui énonçaient ceci : « *il s'est avéré extrêmement rentable, sur le plan tant social qu'économique, d'investir dans l'éducation et la formation, de type classique ou non, des filles et des femmes : c'est donc là l'un des meilleurs moyens de parvenir à un développement durable et à une croissance économique à la fois soutenue et viable* ».

En 2000, le monde entier inscrit à son agenda « la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (Objectif n°3 du Millénaire pour le Développement). Cet objectif se poursuit avec l'agenda pour le développement durable qui reconnaît l'égalité hommes-femmes comme un facteur-clé pour la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD). Dans cette perspective, un objectif spécifiquement dédié à l'autonomisation des filles et des femmes (Objectif n°5) a été fixé et la dimension *genre* a été insérée à l'ensemble des ODD.

Comme par effet d'entraînement, l'autonomisation de la femme, sans être une panacée, a été érigée en principe directeur et plusieurs actions ont été initiées et encouragées dans ce sens. On noterait à titre d'exemple les programmes d'autonomisation économique de l'ONU Femmes adressés aux femmes les plus pauvres souvent en partenariat avec les organisations locales et de la société civile, les nombreux engagements internationaux qui appuient l'autonomisation économique des femmes, notamment le Programme d'action de Beijing lui-même, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et une série de conventions relatives à l'égalité des sexes adoptées par l'Organisation Internationale du Travail. Ainsi, l'autonomisation de la femme apparaît comme une condition essentielle au développement durable : « *Les femmes sont au cœur des équilibres familiaux, culturels, sanitaires et sociaux. Elles jouent un rôle central en matière de santé, de développement et d'éducation. A ce titre, leur autonomisation est un indispensable facteur de paix et de progrès social, économique et environnemental* »¹. Ainsi, pour l'ONU Femmes, l'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Les femmes apportent une contribution énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneuses ou employées, ou par leur travail domestique où elles s'occupent de leurs familles. Et, du fait que les femmes se chargent de

¹ Intervention de Mme Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, 61^{eme} session de la Commission de la Condition de la Femme, Séance plénière, New York, 15mars 2017

l'essentiel des tâches ménagères, il ne leur reste souvent que peu de temps pour exploiter des opportunités économiques qui se présentent.

Dans la société burundaise par exemple, la femme est dite *Inárugó* c'est-à-dire responsable de la maison et de tout ce qui se fait à l'intérieur. C'est un rôle auquel la société la prépare puisque encore jeune fille, elle est appelée *umuzēzwanzu* ; c'est-à-dire celle qui doit s'occuper de l'entretien de la maison de ses parents. Dans tous les cas, on voit que tout ce qui relève de la sphère familiale et privée revient à la femme et à la fille alors que l'homme ou le garçon est autorisé à travailler au dehors de la sphère familiale. Ainsi, parlant de la femme burundaise dans la société traditionnelle, Barbara Ndimurukundo-Kururu précise que la place de la femme est dedans et celle de l'homme dehors². Une simple division du travail, dirait-on, mais qui prédispose les filles et les garçons à des rôles définis et participe à la « construction des identités » (**Dubar, 2000**) masculine et féminine. Il s'agit d'une socialisation au genre qui prédispose les filles et les garçons dès leur jeune âge à une division sexuée du travail social. Elle construit un espace social qu'elle encadre par la suite et confère une place bien déterminée dans la société. Dans ces conditions, les femmes finissent par intérioriser ce complexe d'infériorité savamment entretenue par des adages popularisés au Burundi tels que : *ntā jāmbo ry'umugoré* pour dire que la parole d'une femme ne mérite pas de considération, *Ntā nkokókazi ibiká isāke irího*, pour dire que la femme n'est pas autorisée à parler tant qu'il y a un homme. La femme burundaise a alors développé un sentiment d'incompétence notamment politique si bien que sa participation dans ce domaine a été plus que tardive (**Pascasie Minani Passy, 2014, Iwacu, 10.3.2014, Observatoire de l'Action Gouvernementale, 2010**).

Dans la même perspective d'autonomisation de la femme, l'année 2015 elle-même a été déclarée par le Sommet annuel de l'Union Africaine, année de l'autonomisation des femmes en reconnaissance de leur contribution au développement de l'Afrique.

Ainsi, la plupart des pays africains ont ratifié bon nombre de politiques et cadres nationaux et internationaux relatifs à l'égalité homme-femme et à l'autonomisation des femmes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 et le Programme d'Action de Beijing de 1995. En outre, les pays africains représentent un tiers des pays disposant d'un plan d'action national conçu pour mettre en œuvre la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Enfin, l'UA dispose d'une plate forme institutionnalisée pour la promotion des femmes qui a pour responsabilité de transformer les politiques en actes concrets.

Au-delà de ces instruments institutionnels, il convient de voir ce que font les femmes burundaises dans le sens de leur autonomisation, l'impact de ses activités sur le plan social, économique, et culturel afin de comprendre comment ce processus d'autonomisation des femmes contribue au développement socioéconomique des ménages au Burundi. A défaut de pouvoir faire une étude exhaustive sur les activités menées par toutes les catégories de femmes dans le sens de leur autonomisation, nous nous sommes particulièrement intéressé

² Ndimurukundo Kururu B., *Le rôle des femmes dans la reconstruction post-conflit : expériences et leçons retenues du Burundi*, www.unesco.org SHS, pdf consulté le 20 janvier 2020

aux femmes non salariés, qui exercent le petit commerce dans la rue ou au marché ou encore tout près de leurs lieux d'habitation pour se constituer une source de revenu si petit soit-il. Ces femme combinent souvent plusieurs activités (commerce, agriculture, travail d'aide-maçon sur des chantiers de construction, etc.) en fonction des saisons en vue de couvrir tant bien que mal les besoins élémentaires des membres de leurs familles souvent seules et parfois avec leurs maris³. Dans tous les cas, ces femmes sentent le besoin de mener des activités de débrouille en vue de compléter le revenu de leurs ménages qui est loin d'être suffisant et qui reste incertain puisque certains hommes souvent en union libre peuvent décider d'abandonner leurs femmes avec lesquelles ils ne sont liés par aucun contrat. La situation de ces femmes qui sont jeunes pour la plupart est d'autant plus précaire qu'elles sont souvent coupées de leurs origines pour diverses raisons (conflit familial, échec scolaire, aventure en ville, orphelinat, guerre civile, etc.) et qu'elles ont dû se débrouiller toutes seules ou presque en milieux urbains. Les femmes salariées et qui combinent leur activité professionnelle avec quelques autres activités génératrices de revenus font aussi partie de notre univers de recherche.

Notre démarche méthodologique a consisté en la lecture de toute la littérature sur l'autonomisation de la femme et son impact sur le plan social, culturel, politique et économique. Nous avons délibérément choisi de centrer l'analyse sur les aspects socioéconomiques de l'autonomisation (en tant que processus d'acquisition et de gestion des ressources financières générées par l'initiative de la femme), non pas parce que les autres aspects sont moins intéressants mais parce que les matériaux à notre disposition ne nous permettent pas de bien les aborder et les développer.

Cette revue de littérature a été complétée par des entretiens semi-directifs menés auprès de 50 femmes de la zone de Kinama qui exercent des activités ayant trait à l'autonomisation (dont 10 femmes salariées, 20 vendeuses de produits vivriers au marché de Kinama, 10 vendeuses de riz à Kanga (Kinama), 6 vendeuses ambulantes de fruits, 4 vendeuses de fruits à la 8^{ème} avenue Kinama. Toutes ces femmes sont regroupées dans une association dénommée *Dushigikirane*. Notre recherche s'est aussi appuyée sur la technique d'observation qui a consisté à voir à l'œuvre les femmes dans ces activités génératrices de revenus qu'elles initient elles-mêmes en vue de disposer des ressources financières personnelles. Nous précisons au passage que la démarche adoptée est plutôt qualitative. Elle est centrée sur les points de vue et les témoignages donnés par les personnes interviewées qui se sont exprimées sur la thématique de l'autonomisation des femmes.

En effet, notre recherche pose une double question. D'une part, il s'agit de savoir ce que font les femmes dans la perspective de leur autonomisation. D'autre part, il est question de voir l'impact de ces activités sur le développement socioéconomique de leurs ménages. Notre recherche s'inspire du *constructivisme-structuralisme* de Pierre Bourdieu comme modèle théorique. Celui-ci permet d'allier le rôle de l'individu dans la construction des savoirs et l'influence de structures sur ces individus. Le *constructivisme* renvoie à l'idée qu'il y a une

³ Il faut préciser ici que certaines femmes vivent avec des hommes sans qu'ils soient également mariés. Cette situation les expose à des conditions de précarité et de vulnérabilité quand elles sont obligées de prendre en charge seules des enfants qui ont été abandonnés ou presque par leurs pères.

genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action constitutifs de l'habitus et d'autre part des structures sociales (**Bourdieu, 1987 : 58**). Par *structuralisme*, on veut dire qu'il existe, dans le monde social des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques et leurs représentations (**Bourdieu, 1987 :65**). Ainsi, au Burundi, les rapports sociaux de sexe et la division des tâches qui en est le corollaire, restent des marqueurs sociaux qui affectent les pratiques et les représentations des femmes dans leurs tentatives d'autonomisation. Dans ces conditions, le statut de la femme ainsi que le rôle qu'elle doit jouer sont déterminées par des structures socialement construites. Ces structures déterminent aussi les moyens dont les hommes et les femmes disposent en termes de ressources et d'opportunités.

Nous partons de l'idée que l'autonomisation est un processus que ces femmes ne doivent pas subir mais dans lequel elles doivent s'intégrer activement. Si des soutiens formels et institutionnels sont requis pour cette autonomisation, l'engagement et l'investissement des femmes elles-mêmes jouent un rôle déterminant. L'ancrage théorique de notre étude est fourni par J.Z. Giele (dans *Woman and the future*) qui a élaboré un cadre d'analyse⁴ permettant d'évaluer et de comparer le statut juridique et social des femmes dans différentes sociétés. Ce cadre nous intéresse particulièrement par ses aspects en rapport avec la place et l'image de la femme dans la société ainsi que les droits effectifs dont elle jouit. Ces aspects ont un effet significatif puisque la détention des moyens de production que le droit garantit ou refuse conditionne l'exercice et la promotion des activités visant l'autonomisation de la femme. Par ailleurs, l'image et la place que la communauté lui donne peut constituer un blocage ou décourager ses initiatives.

Par ce choix méthodologique, nous ne voulons pas verser dans le féminisme ou prendre d'engagement dans une quelconque action féministe pour laquelle nous serions d'ailleurs très peu outillé. Nous voulons plutôt mesurer et analyser le rôle de la femme dans la constitution des revenus des ménages. Cette autonomisation contribuerait à intégrer davantage la femme dans la société burundaise qui a toujours reconnu que le développement des ménages requiert

⁴ Il s'agit d'un cadre à six éléments permettant d'évaluer et de comparer le statut juridique et social des femmes dans différentes sociétés :

- Expression politique : quels sont les droits effectifs des femmes, institutionnels ou non ? Peuvent-elles posséder des biens propres ? Se constituer en organisations indépendantes ? Exprimer un quelconque désaccord au sein de leurs propres mouvements politiques ou associatifs ?
- Emploi et mobilité : quelle est la place des femmes dans le monde du travail, en termes de mobilité, de salaire, de statut professionnel, de congés ?
- Famille : formation, durée, taille : à quel âge les filles se marient-elles ? Sont-elles libres de choisir leur conjoint ? Peuvent-elles divorcer ? quel est le statut des femmes célibataires ou veuves ? Les femmes sont-elles libres de leurs mouvements ?
- Education : possibilités d'accès et niveau de réussite scolaire des femmes. Le programme d'études est-il le même pour les filles et les garçons ?
- Santé et liberté sexuelle : quel est le taux de mortalité des femmes, à quelles maladies et affections (physiques et mentales) sont-elles particulièrement exposées ?, et quelle maîtrise ont-elles de leur fécondité ?
- Expression culturelle : quelle est l'image qui prévaut de la femme et de sa place dans la société, et en quoi cette image reflète-t-elle ou détermine-t-elle la réalité ? Quelle est la marge de manœuvre des femmes dans le champ culturel ?

l'investissement des deux conjoints dans le travail : *urugó ní babiri⁵*, *ubugírigiri bugira babiri⁶*, *umuhúsha tûnga ahusha umugoré⁷*, etc., tout en continuant à vouloir confiner la femme à l'arrière-cour et à la tenir à l'écart de tout ce qui relève de la sphère publique. C'est dire que les activités qui se déroulaient en dehors de l'univers familial comme par exemple le commerce et d'autres activités génératrices de revenus interpellaient prioritairement les hommes. C'est probablement à la faveur des dynamiques sociopolitiques nouvelles intervenues dans différentes sociétés ainsi que les changements de mentalités qui les ont accompagnées que les femmes en sont venues à vouloir contribuer à leur autonomisation en s'adonnant à diverses activités génératrices de revenus.

Cet article s'articule sur trois principaux points précédés d'une introduction et bouclés par une conclusion. Le premier point porte sur la définition des termes fréquemment utilisés dans cet article. Il s'agit des notions d'autonomisation et de développement. Leur définition permet de comprendre le sens dans lequel ces termes ont été utilisés et entendus. Le deuxième point montre l'engagement et l'implication de la femme burundaise dans diverses activités génératrices de revenus malgré les stéréotypes de genre et les représentations sociales qui ne sont pas de nature à encourager les initiatives des femmes. Le troisième et dernier point analyse l'impact de l'autonomisation de la femme sur les conditions de vie des ménages au Burundi. Il s'interroge aussi sur les effets de cette autonomisation de la femme burundaise sur les rapports de pouvoir qui étaient souvent fondés sur la dépendance financière et économique de la femme vis-à-vis de son mari.

I. COMPRENDRE LES CONCEPTS

1. Notion d'autonomisation

Selon l'Office Québécois de la langue française, l'*autonomisation* est un processus par lequel une personne ou un groupe social acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel et de se transformer dans une perspective de développement, d'amélioration de ses conditions de vie et de son environnement⁸. Ainsi, pour certains analystes, l'autonomisation des filles et des femmes est un indispensable facteur de paix et de progrès social, économique et environnemental⁹. Cette définition cadre bien avec notre thème de recherche puisque les femmes qui nous intéressent prennent de plus en plus conscience de la nécessité de leur rôle dans le processus de développement de leurs ménages. Les activités auxquelles elles s'adonnent dans cette perspective contribuent à améliorer les conditions de vie des membres de leurs familles.

L'autonomie renvoie à l'idée que l'individu se donne lui-même ses propres règles. Elle est considérée comme une perception positive de soi, vers laquelle l'individu tend ; c'est donc

⁵ La réussite du foyer requiert l'engagement de deux personnes. Ici on sous-entend les deux conjoints

⁶ Ici, l'expression renvoie à l'idée que l'union fait la force

⁷ Le mauvais choix du conjoint (la femme dans ce cas) condamne à la pauvreté

⁸ Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*, Québec, 2003

⁹ Intervention de Mme Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, 61^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme, New York 15 mars 2017

une catégorie de l'identité, qui implique que l'individu doit participer plus à l'élaboration de ce monde, de l'univers dans lequel il vit (**Chaland, 2001 : 31-43**). Elle résulte de la capacité que lui donne sa raison de pouvoir vivre et agir par soi. L'autonomisation de la femme ne signifie pas l'adoption des règles propres à elle. Elle renvoie à la reconnaissance des règles sociales qui garantissent les droits des hommes et des femmes. En effet, le propre de l'individu humain est de pouvoir se décider par lui-même à partir de représentations et de normes émanant de sa réflexion critique qu'il est apte à traduire en stratégies et en actes (**Laurent, 1994 : 4**).

Selon la Vice-secrétaire générale des Nations Unies, l'autonomisation des femmes est cruciale pour réaliser un développement durable : « atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et faire respecter les droits des femmes est un facteur décisif pour la réduction de la pauvreté, la croissance inclusive, la gouvernance démocratique, la paix et la justice »¹⁰. Si l'égalité des sexes semble soulever des controverses dans beaucoup de sociétés, la perspective d'autonomisation de la femme semble plutôt encouragée puisqu'elle est censée apporter un complément de revenu aux ménages.

Partant de la notion de développement humain qui met l'accent sur les choix et les capacités, Naila Kabeer définit l'autonomisation comme « les processus qui confèrent la capacité de choisir à des personnes qui en étaient privées jusque-là. Autrement dit, l'autonomisation suppose une évolution, un changement. Elle peut être analysée sous trois angles connexes l'un à l'autre : les capacités réelles d'action ; les ressources ; les réalisations. Les capacités réelles d'action conditionnent la mise en œuvre des choix. Elles constituent à ce titre des pivots du processus d'autonomisation. Les ressources sont des outils qui permettent d'exercer les capacités réelles d'action. Les réalisations sont les produits des capacités réelles d'action telles qu'elles ont été mises en œuvre » (**Kabeer, 2006**).

Les trois dimensions constituent des voies vers le processus d'autonomisation. Toute évolution dans l'une de ces dimensions peut induire des changements dans les deux autres. A ce sujet, elle opère une distinction entre les choix de vie d'importance vitale (stratégique) et ceux d'importance secondaire. A la première catégorie appartiennent le choix d'une occupation et d'un lieu de vie, la décision de se marier ou non, et, si oui avec qui, d'avoir ou non des enfants, et si oui combien ?, la liberté de se déplacer et de choisir ses amis (**Kabeer, 2001**). On doit comprendre ici que cette possibilité de faire des choix n'est pas donnée à tout le monde et que les situations vécues sont plutôt subies que choisies. En effet, les femmes en situation de précarité pour la plupart et qui cherchent à s'autonomiser se sont retrouvées dans cette situation de pauvreté et de manque de moyens de survie, ce qui les a poussées à entreprendre quelques activités si minimes soient-elles mais qui sont susceptibles de leur apporter un petit revenu. Les propos qu'elles tiennent lorsqu'elles vendent ou qu'elles proposent leurs produits renseignent sur leurs ambitions économiques qui sont pour l'essentiel assez limitées : *Nshorera ndabe ko noronka ay'agafu k'abana, ntaco nunguka nanka kwicara muhira gusa, canke ngo nje gusega mw'ibarabara/Veuillez bien acheter pour que je puisse au*

¹⁰ La Vice-secrétaire Générale des Nations Unies, à l'occasion de l'ouverture de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), 13.11.2019

moins avoir de la farine pour mes enfants, je ne gagne rien, c'est juste pour ne pas rester à la maison ou aller mendier dans la rue¹¹. Ceci dit, les activités de débrouille auxquelles les femmes vendeuses de rue s'adonnent s'expliquent par le manque d'alternative puisque la plupart d'entre elles ne disposent pas de terres cultivables et doivent se débrouiller avec ces quelques activités. A ce sujet, un économiste précise : « cela s'observe surtout chez les femmes des cités environnantes de la capitale qui n'ont pas de terrains à cultiver et donc s'adonnent au petit commerce informel (Gasoni, 2002 :18). Non seulement, les terres sont devenues exiguës au Burundi mais aussi, la femme ne peut pas en être propriétaire du vivant de son mari et encore moins quand elle n'est pas mariée. C'est dire que ce moyen de production sur lequel peuvent compter les hommes n'est pas toujours accessible à la femme. Ici se pose la question de « statut juridique et social des femmes » (Giele, 1978) dans la société burundaise qui leur limitent l'accès aux moyens de production notamment la terre.

Malgré leur importance démographique et leur dynamisme dans les processus productifs de biens matériels et immatériels, les femmes sont encore confrontées à beaucoup de difficultés résultant de la persistance de certains préjugés et de leur faible accès aux moyens de production. Elles restent aussi touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, la discrimination et l'exploitation. La discrimination basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires et mal rémunérés et ne permet qu'à une faible minorité d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Elle restreint également l'accès des femmes aux actifs économiques tels que les terres et les emprunts. Elle limite leur participation à l'élaboration des politiques économiques et sociales.

On comprend que dans ces conditions, la survie des enfants et des autres membres de la famille de ces femmes dépourvues de ressources élémentaires va dépendre de leur engagement et implication dans des activités relevant de la débrouille. En effet, Naila Kabeer affirme : « l'indifférence face aux inégalités intergenres dans la répartition des ressources, des responsabilités et du pouvoir a des impacts négatifs non seulement sur les femmes elles-mêmes mais aussi sur leurs enfants et sur le développement de la société dans son ensemble » (Kabeer,2006).

2. Notion de développement

La notion de développement dans son sens général renvoie à l'ensemble des conditions économiques, sociales, et environnementales, mais aussi politiques et culturelles, permettant l'amélioration des conditions de vie des populations. Par extension, le terme « développement » désigne les politiques mises en œuvre à l'échelle internationale, mais aussi locale et nationale, par des acteurs publics et privés, pour lutter contre la pauvreté et renforcer le bien être des populations (Nay, 2008 : 140). Les aspects économique et social qui sont souvent collés à cette notion apparaissent avec le temps et rendent compte d'une certaine évolution. Ainsi, la notion de développement économique a pris de l'importance au tournant de la seconde guerre mondiale, avec l'émergence de nouvelles nations issues de la décolonisation et la mise en place d'institutions multilatérales, comme l'ONU et ses agences, le Fonds monétaire International et la Banque mondiale.

¹¹ M.N, veuve, vendeuse ambulante de fruits, Kinama, le 20 mai 2019

Le développement social quant à lui, est défini comme « l'amélioration continue du bien-être d'une population, en parallèle avec le développement économique, soutenue par celui-ci et le soutenant. Le développement social ne peut être défini et mesuré que d'une façon pluraliste, c'est-à-dire par une série d'indicateurs distincts et sans commune mesure pour les différents éléments du bien-être »¹². Le développement social peut être aussi approché par la mesure des investissements sociaux¹³. L'analyse des termes du développement social se ferait à partir des variables relatives à l'utilisation par l'homme et pour lui-même des résultats de l'activité économique¹⁴.

Le développement renvoie aussi à « *la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global* » (Azan, 2007 :18). D'autres analyses présentent le développement comme une amélioration du bien être de l'ensemble de la population. Ainsi pour G. Myrdal, le développement est le « mouvement vers le haut de tout corps social » en matière de besoins fondamentaux (nourriture, accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, aux loisirs, etc.). Ainsi, la notion de *gutéra imbere* ou de *kwísununura* en *Kirundi* renvoie à cette situation toujours enviée d'accessibilité aux ressources nouvelles qui conditionne sans conteste la satisfaction des besoins fondamentaux de tout un chacun. Pour S. Amartya, le développement signifie un processus d'expansion des libertés réelles de tous les individus. Cette liberté est celle de choisir entre les différents modes de vie possibles. Inutile de dire que cette liberté de choix à elle seule ne suffit pas si les moyens disponibles ne garantissent pas les conditions de vie acceptable.

Les organisations internationales rattachées à l'ONU définissent quant à elles, à la fois les notions de *développement humain* en termes de couverture des besoins fondamentaux de tous et celle de *développement durable* comme le développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Notre analyse s'intéresse alors à ces différents aspects du développement auxquels l'autonomisation de la femme est censée pouvoir contribuer.

3. Le concept genre

Le « genre » désigne tout ce qui construit socialement et culturellement la différence entre les sexes, c'est-à-dire tout ce qui contribue à définir ce qui est considéré comme féminin ou masculin dans une société, et par conséquent ce qui doit échoir aux groupes ou aux personnes selon leur rattachement au genre féminin ou au genre masculin (Nay, 2008 : 227). De manière générale, on entend par *genre* la construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre les hommes et les femmes. Ce terme fait souvent référence au sexe mais s'en différencie par différents aspects. Alors que « sexe » fait référence aux caractéristiques

¹² Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Problèmes de planification du développement social en relation avec le développement économique, in Bulletin économique pour l'Afrique, juin 1962, vol. II, n°2, pp.93-104, p.94

¹³ Piatier André, *Equilibre entre développement économique et développement social, Revue Tiers Monde/ Année 1972/49/pp.219-220*

¹⁴ Idem, p.220

(le fait d'être né femme ou homme), le genre décrit des fonctions sociales assimilées et inculquées culturellement. Il relève d'une construction socio-psychologique des images de la femme et de l'homme. On distingue ainsi le sexe biologique du genre, car « on ne naît pas femme, on le devient » (**Simone de Beauvoir, 1949**). L'approche genre repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe¹⁵. Le genre devient alors le résultat des relations de pouvoir présentes dans une société¹⁶. En tant que concept, l'approche genre analyse les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe. Le concept de « genre » fait alors référence à un ordre structurel ou social au sein duquel les ressources et le pouvoir économique, politique et culturel sont inégalement répartis (**Lorber, 1994**).

Cette répartition des rôles, des responsabilités, des activités et des ressources entre femmes et hommes est source d'inégalités et limite la liberté des femmes à jouir des droits humains. C'est cette répartition qui, dans la société burundaise, institue des rapports sociaux entre hommes et femmes et qui limitent ces dernières dans l'accès aux ressources et la prise d'initiatives. Aussi, les théories du genre sont-elles intéressantes pour comprendre la division sexuelle du travail, les différences dans la participation politique, ou encore l'importance qu'accordent les politiques publiques aux questions de genre. Les idées dominantes sur ce que doit être la place de l'homme ou de la femme dans la société produisent des effets puissants sur la propension des uns et des autres à s'engager ou non dans l'arène politique. Elles peuvent constituer un frein à la participation ou à l'engagement des femmes lorsque par exemple, ces idées associent les hommes aux activités publiques, d'une part, et les femmes aux activités domestiques d'autre part, comme c'est le cas au Burundi.

II. L'autonomisation de la femme au Burundi : poids encore lourd de la tradition mais des initiatives notables et variées

1. Le poids de la tradition

Malgré la mise en place des règles et des normes internationales visant l'autonomisation économique des femmes (ONU Femmes notamment par les engagements du Programme d'action de Beijing¹⁷), la femme burundaise reste soumise à des contraintes et des préjugés

¹⁵ Document d'orientation stratégique Genre et développement du ministère français des Affaires étrangères – (2007)

¹⁶ ONU, MONUSCO, Mission de l'organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo

¹⁷ Les engagements du Programme d'action de Beijing visent notamment à :

- Promouvoir l'indépendance économique des femmes notamment par l'emploi, et éliminer le fardeau de plus en plus lourd que la pauvreté continue de peser sur les femmes, en s'attaquant aux causes structurelles de la pauvreté par des changements de structures économiques assurant à toutes les femmes, notamment rurales, l'égalité d'accès, en tant qu'agents essentiels du développement, aux ressources productives, aux possibilités de promotion et aux services publics (Annexe 26)
- Assurer l'accès égal des femmes aux ressources économiques, notamment à la terre, aux crédits, à la science et à la technique, à la formation professionnelle, à l'information, à la communication et aux marchés, en tant que moyen de favoriser la promotion des femmes et des filles et le renforcement de leur pouvoir d'action, y compris en leur donnant les moyens de tirer parti de ces ressources notamment grâce à la coopération internationale (Annexe 35)

relevant de la tradition qui limitent et bloquent même son sens d'initiative. Elle est maintenue dans une position si pas dominée, tout au moins inférieure par rapport à celle de l'homme. Plusieurs adages et dictons populaires sont assez explicites à ce propos (cf. supra). Cette situation peut être à l'origine d'un complexe d'infériorité chez certaines femmes et exercer un effet de frein ou de blocage préjudiciable à l'esprit d'entreprise et d'initiative. Ce complexe est aussi alimenté par des attitudes et des propos qui entretiennent le *mythe de l'homme pourvoyeur*¹⁸ au détriment de la femme reconnue peu entrepreneure, peu capable, qu'il faut laisser intervenir seulement au sein de l'unité familiale. Ce mythe de l'homme pourvoyeur expose les membres des ménages à des risques majeurs notamment en cas de décès, d'infirmité, de perte d'emploi ou de manque de sources de revenu pour l'homme ou tout simplement en cas de mésentente au sein du foyer, de séparation ou de divorce. A ce propos le témoignage de N.T. est assez illustratif : « *jewe naho napfakaye sinavunitse cane kuko nari naramenyereye kwiruka* » / « *Moi, même après la mort de mon mari, j'ai pu tenir tant bien que mal parce que je m'étais déjà habituée à me débrouiller depuis longtemps en faisant quelque chose* »¹⁹. Elle insiste sur le sens de la complémentarité au sein du ménage et surtout sur le sens d'initiative à la fois pour l'homme et pour la femme afin de rapporter des revenus pour la survie de la famille : « *twebwe twaronderera hamwe kandi umugabo yarabishima cane. Umugabo abuze canke yaronse nta babanyi babimenya kandi imbabura ntiyasiba kwaka* » / « *Moi et mon mari, nous nous débrouillions tous. Et s'il avait rapporté quelque chose ou pas, les voisins ne voyaient rien et on parvenait toujours à avoir de quoi manger* »²⁰. Cette conjugaison des efforts dans la constitution des revenus des ménages est aussi soulignée par cet autre informateur qui affirme : « *inguvu z'umuntu umwe ntizingana n'iza babiri. Iyo hakoze umwe iterambere mu rugo rirateba, ariko iyo bagihurijeko, imigambi yabo iranguka binyarutse* » / « *La force d'une seule personne ne peut pas valoir celle de deux. Si c'est un seul qui travaille, le progrès dans le ménage se fait attendre mais s'ils s'entendent et s'investissent tous dans le travail, leurs projets se réalisent rapidement* »²¹. L'esprit d'entreprise chez les femmes peut aussi être entravé par les attitudes et les comportements des hommes à leur égard. Non seulement la femme acquiert difficilement son droit à la propriété foncière, mais elle n'est pas non plus toujours autorisée par son mari à contracter un crédit sous-prétexte qu'elle est incapable d'entreprendre. Ainsi, plusieurs témoignages rapportent des cas de femmes qui se voient refuser le droit au crédit et de faire du commerce surtout quand elles doivent se rendre à l'étranger pour s'approvisionner. Des propos tenus par leurs maris à leur endroit ne font que les décourager : « *ugomba kwonona amahera* », « *ugije mu bandi bagabo* », « *ubuze iki ngaha* » ?, « *ayo wozanye nzoyaguha* » / « *Tu veux seulement gaspiller*

- Etablir des programmes et des stratégies multisectoriels tenant compte des sexospécificités pour mettre fin à la subordination sociale des femmes et des filles et leur assurer davantage de moyens d'action et d'égalité

¹⁸ Le mythe de l'homme pourvoyeur repose sur l'hypothèse que les ménages sont tenus et dirigés par un homme et que cet homme fournit les revenus indispensables à la satisfaction des besoins des personnes à charge : femmes, enfants, malades, handicapés, aînés.

¹⁹ Entretien avec N.T., vendeuse de rue, Kinama, Quartier Muramvya, le 15 septembre 2019

²⁰ Entretien avec N.T., vendeuse de rue, Kinama, Quartier Muramvya, le 15 septembre 2019

²¹ Entretien avec M. J, vendeuse ambulante, Kinama, quartier Carama II, le 22 octobre 2019

l'argent » ; « *tu vas chercher d'autres hommes* », « *qu'est-ce qui te manque ici* » ?, « *Je vais te donner l'argent que tu comptes avoir* »²².

En dépit de toutes ces conditions qui ne sont pas toujours favorables à l'autonomisation des femmes au Burundi, ces dernières se débrouillent tant bien que mal à la faveur de l'évolution de la mentalité et de la fin du mythe de l'homme qui pourvoit à tout et qui couvre toutes les dépenses du ménage. Elles s'adonnent à diverses activités génératrices de revenus pouvant compléter les revenus insuffisants ou qui ne sont plus apportés par leurs maris pour les raisons déjà évoquées.

2. Diversité d'initiatives pour une même finalité

Il serait sociologiquement faux de vouloir mettre ensemble toutes les femmes burundaises qui sont en quête d'autonomisation. En effet, en fonction de leurs milieux de vie et de leurs conditions matérielles et ressources à leur disposition, les femmes s'adonnent à diverses activités et prennent des initiatives variées en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle.

a. Les femmes salariées

Elles cherchent en permanence à compléter leurs salaires en faisant du commerce dans les centres de marché où elles emploient d'autres personnes, elles gèrent des salons de coiffure, des boutiques, adhèrent à des associations sous forme de tontines, etc. Dans toutes ces initiatives, elles peuvent s'associer soit pour réduire le coût d'investissement, soit pour faciliter le contrôle et le suivi de leurs affaires en fonction de leur disponibilité. Comme elles ont facilement accès aux crédits en tant que salariées, le démarrage de ces activités ne pose pas beaucoup de problèmes. Elles ont même la possibilité de s'approvisionner à partir des marchés étrangers pendant leur période de congé. A travers leurs témoignages, ces femmes semblent être fières de disposer des revenus qu'elles peuvent utiliser de façon plus ou moins autonome : «*yo nkoresheje bene ayo mahera ico niyumviriye ntawonyagiriza ko nasesaguye itunga ry'umuryango* » / « *Quand j'utilise cet argent comme je l'entends, personne ne peut me reprocher d'avoir gaspillé les biens de la famille* »²³. Ici, l'appréciation est effectivement personnelle puisque le choix des priorités reste quelque part subjectif. Toutefois, nombreuses sont les femmes qui disent qu'elles se servent de cet argent pour les dépenses familiales : *Mbega ugira hari ibindi tuyakoresha atari ivyo mu rugo nyene!* / « *On ne fait rien d'autre avec cet argent en dehors des besoins de la famille* ». Ce point de vue contraste avec ces autres considérations sur la manière dont les femmes utilisent leur argent. Ici, les propos comme « *amafaranga y'abagore ntawuyabona , kirazira no kuyiyumvira* », ... / « *On ne voit pas ce que les femmes font de leur argent, ce n'est même pas la peine de chercher à savoir* »²⁴. Ne faut-il pas même y voir des survivances de la mentalité qui veut que l'homme soit responsable de tout son ménage et à mesure de satisfaire tous les besoins des membres de sa

²² Ces propos sont tenus par plusieurs femmes enquêtées qui fustigent l'attitude négativiste et le manque de soutien de certains hommes dans ce processus d'autonomisation de celles-ci.

²³ Entretien avec M.F, fonctionnaire, membre de l'Association *Dushigikirane*, Kinama, Quartier Carama, 25 novembre 2019

²⁴ Des propos souvent repris par des hommes sous - forme de plaisanteries et qui fustigent la manière dont les femmes utilisent leurs revenus au sein des ménages

famille ? Est-ce que la femme même salariée n'est pas encore influencée par cette même mentalité pour continuer à se considérer comme devant toujours être entretenue par son mari quel que soit le niveau de son revenu?

b. Les femmes non salariées

Il s'agit des femmes mariées ou non, veuves ou non, instruites ou non, séparées ou divorcées, etc. qui n'ont pas de salaire fixe et qui doivent se débrouiller avec diverses activités (commerce, agriculture, couture, élevage, adhésion à des groupements associatifs et coopératives de production, etc.) pour diversifier les sources de revenus afin de pouvoir se prendre en charge et subvenir presque seules aux besoins des membres de leurs familles. Et entre autres raisons qui poussent ces femmes à vouloir s'autonomiser, il y a l'irresponsabilité de leurs conjoints : « *quand le mari ne s'occupe de rien à la maison, n'achète de vêtements ni pour sa femme ni pour ses enfants, quand les enfants ne vont pas à l'école et qu'ils ne sont même pas soignés quand ils tombent malades, la femme est obligée de travailler dur pour redresser la situation* »²⁵. Ces femmes vendent des fruits dans différents quartiers de Bujumbura. D'autres sont parvenues à aménager quelques points de vente, d'autres encore construisent des kiosques tout près des habitations des particuliers auxquels elles paient un certain montant de loyer, d'autres encore étaillent les produits à vendre au bord des routes où tout passant est un client potentiel. Ainsi, grâce aux revenus tirés de leurs activités de débrouille, ces femmes contribuent tant bien que mal à l'amélioration des soins de santé des membres de leurs familles, la scolarisation de leurs enfants et la satisfaction des besoins en termes d'habillement, d'alimentation et de logement.

III. L'autonomisation de la femme dans le développement socioéconomique des ménages au Burundi: des avancées significatives mais un pas encore à franchir

Afin de bien mesurer son impact sur le développement socioéconomique des ménages au Burundi, nous avons délibérément abordé le processus d'autonomisation de la femme sous l'angle de l'acquisition de ses revenus propres et qu'elle pourra utiliser pour appuyer son conjoint dans ses dépenses et dans la gestion quotidienne de leur foyer. Ne disposant pas d'autres outils d'analyse, nous nous sommes contenté des témoignages faits par ces femmes qui se débrouillent avec diverses activités et qui parviennent à appuyer leurs maris dans les dépenses quotidiennes des ménages. Dans cette perspective, cette dame commerçante rencontrée au quartier Carama nous a dit: « *iyo ngize ico ndonka naho kiba igihumbi canke arenga, nca ndaba igikenewe muhira* »/ Si je parviens à avoir quelque chose, même 1000F ou plus, je l'utilise pour répondre au besoin urgent du ménage »²⁶. Cette dame avoue qu'elle n'apporte pas grand-chose au foyer mais reconnaît que son petit commerce lui permet de ne pas attendre tout de son mari : « *naho ari duke turafasha kugira umuntu aronke nawe ivyiwe ntagume arindiriye ko umugabo ariwe amuha vyose* ».

²⁵ Entretien avec K. A., Vendeuse de rue, Kinama, quartier Carama I, le 16 décembre 2019

²⁶ Entretien avec G.N, commerçante de rue, Avenue Kinyami, Carama, le 18 janvier 2020

En même temps que la femme disposant de son revenu propre cesse de dépendre en tout de son mari, elle se sert aussi de ce revenu pour répondre au besoin ressenti au sein de la famille sans attendre l'intervention de son mari.

La recherche d'autonomisation de la femme fait aussi naître le besoin d'alphabétisation comme l'affirme cette autre dame rencontrée au marché de Kinama : *abakiriya bamwe bamwe barashobora kuduherana kuko tutazi kwandika ngo twibuke abo twahaye ideni. Birasaba ko umuntu aba azi kwandika kugira arangure imigambi yiwe ?/ « Certains clients ne remboursent pas les dettes qu'ils nous doivent parce que nous ne savons pas écrire. Nous constatons qu'il est vraiment nécessaire de savoir écrire pour bien gérer ses affaires ».*

Si ces femmes commerçantes ont conscience de l'intérêt de l'alphabétisation à leur âge et qu'elles regrettent leur analphabétisme, on peut bien espérer qu'elles seront favorables à la scolarisation de leurs enfants. Nous voyons en effet N. Th. (veuve, vendeuse de rue au quartier Kinama) qui est fière d'avoir tous ses six enfants qui sont scolarisés.

En effet, par son engagement et son investissement dans diverses activités génératrices de revenus, la femme parvient à disposer de ses propres revenus qu'elle va chercher à gérer de manière autonome ou consensuelle en accord avec son mari. Dans cette perspective l'apport de la femme devient indispensable et pourra contribuer à la scolarisation des enfants, à la construction du logement, à l'accès aux soins de santé, à l'amélioration de l'alimentation, à l'équipement de la maison, etc.

L'autonomisation des femmes contribue aussi à une nouvelle socialisation de genre par leur implication et leur engagement dans des activités perçues comme étant réservées aux hommes seulement (**Brière, 2019**). C'est le cas des femmes qui se font embaucher sur des chantiers de construction, s'engagent dans le commerce, tiennent des restaurants, etc. Elles adoptent ainsi des pratiques et des comportements porteurs de changement dans la division du travail social et favorables à la constitution des revenus. L'autonomisation de la femme contribue également à une nouvelle construction des rapports sociaux de sexe en valorisant davantage des femmes qui apportent des compléments de revenus aux ménages. Elle confère aussi à la femme une identité « fière » c'est-à-dire le développement d'un sentiment et une perception d'elle-même d'être utile à la famille car disposant des ressources lui permettant de répondre aux besoins des membres de cette dernière. Par ailleurs, cette autonomisation de la femme peut favoriser un changement de mentalité et faire comprendre aux femmes et aux filles qu'elles doivent ou qu'elles devront apporter leur contribution au fonctionnement de leurs ménages.

Avec l'autonomisation de la femme, surtout dans des ménages vulnérables, le phénomène des enfants de la rue, qui pour la plupart sont originaires de ces ménages, peut être, si pas éradiqué, tout au moins limité car les femmes occupées par ces activités même relevant de la débrouille parviennent à disposer d'un revenu leur permettant d'assurer le minimum vital pour leurs enfants. Ces derniers peuvent avoir de quoi manger, être scolarisés ou au moins aider leurs mères vendeuses à porter leurs produits de vente et ainsi avoir une occupation au lieu d'errer à longueur de journée dans les rues. Ici, le témoignage de J.N est assez explicite : « *ibi biradutungiye imiryango, umwana agiye kw'ishule, agafungura, akaronka ico yambara,* »

ntabe umubandi mw'ibarabara!, apfuma afungura nabi mugabo ararya »/ Avec ces activités, nous parvenons à faire vivre nos familles. Si l'on arrive à scolariser l'enfant, à le nourrir et à le vêtir pour éviter qu'il soit un délinquant ! Même s'il ne mange pas bien, il mange quand même.

L'autonomisation de la femme peut aussi contribuer à lutter contre le désœuvrement de celle-ci et ses conséquences (débauche sexuelle, prostitution, alcoolisme, banditisme, escroquerie, etc.). A ce sujet, cette dame rencontrée au marché de Kinama dit : *biratuma tutaja mu zindi ngeso kuko udafise ico ukora shetani agusunikira muri vyinshi/ ça nous évite de verser dans la débauche et la délinquance car si on est désœuvré, on est tenté par beaucoup de choses.* L'autonomisation de la femme peut également contribuer à lutter contre la violence à son égard. En effet, par son apport financier, la femme aura la confiance ou tout au moins le respect de son mari qu'elle appuie dans les dépenses quotidiennes. Ce dernier a alors intérêt à la ménager puisque son apport financier est indispensable pour le bon fonctionnement du ménage.

L'autonomisation de la femme permet, comme on peut bien s'en douter, la fin de la dépendance financière de la femme vis-à-vis de son mari. Cette situation avantageuse pour le bon fonctionnement du ménage en termes de complémentarité et d'appui peut avoir des effets pervers ou néfastes si les conjoints ne s'y prennent pas convenablement. Les hommes ne peuvent-ils pas décider brusquement de se décharger sur les femmes quant aux dépenses de fonctionnement du foyer alors que les femmes étaient plutôt habituées à autre chose ? L'homme aura toujours le dernier mot dans le ménage face à sa femme qui a acquis une certaine autonomie financière? Cette autonomie ne va-t-elle pas entraîner une libéralisation des conduites des femmes que les hommes cherchent toujours à contrôler et encadrer ? Ne va-t-elle pas favoriser une remise en cause des rapports de sexe au sein des familles qui étaient maintenus et fondés sur l'apport financier et le soutien matériel du mari en contrepartie d'une disponibilité de la femme pour le travail domestique ? Est-ce que le rôle de *Inárugó* tel que le voulait la tradition, continuera à être joué par cette femme autonome, plus ou moins indépendante financièrement ? Ces interrogations portent sur les rapports structurels de pouvoir inégal dans certaines sociétés entre les hommes et les femmes qui peuvent exercer un effet de frein sur le processus d'autonomisation de la femme. C'est dire que la transformation de ces rapports est un préalable à cette autonomisation et implique l'engagement et la contribution de plusieurs acteurs. En effet, l'autonomisation de la femme implique sa participation et ses droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel (**Moghadam et Senftova, 2000 :427**). Ces interrogations posent aussi la question de l'évolution du fonctionnement des ménages au Burundi.

CONCLUSION

L'autonomisation de la femme devient de plus en plus une réalité indéniable dans diverses sociétés du monde. Elle s'observe au travers de diverses initiatives prises par les femmes engagées dans des activités et professions qui, dans certaines sociétés, semblaient réservées aux hommes. Ce processus bénéficie de l'appui de plusieurs institutions visant la promotion du genre et l'implication de la femme dans le développement durable en tant que processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins des hommes » (Nay, 2008 :141). Ainsi, les activités menées par les femmes dans le sens de leur autonomisation, même si elles relèvent pour la plupart de la débrouille surtout en milieu urbain, apportent un complément de revenu indispensable à l'amélioration des conditions de vie des ménages. Il s'agit pour l'essentiel du commerce ambulant pour les vendeuses de fruits et légumes, de la vente de produits vivriers divers dans les petits marchés des quartiers ou devant certaines maisons d'habitation, des groupements associatifs, etc. En effet, grâce à leurs revenus, certaines femmes appuient leurs maris dans les dépenses quotidiennes de leurs foyers et leurs conditions de vie s'en trouvent de plus en plus améliorées : scolarisation des enfants, accès aux soins de santé, acquisition d'un logement, alimentation, etc. D'autres femmes (veuves, divorcées ou non mariées) parviennent à assurer le minimum vital à leurs enfants qui ne vont pas mendier dans les rues. Elles parviennent à scolariser leurs enfants, à les nourrir, à payer le loyer pour leur logement. L'autonomisation de la femme contribue non seulement à accroître les revenus des ménages mais aussi à changer la mentalité afin que les hommes et les femmes puissent adhérer à des rapports sociaux nouveaux les impliquant indistinctement dans la recherche des moyens de faire fonctionner leurs ménages. Pourtant, au Burundi, l'autonomisation de la femme souffre encore de quelques stéréotypes de genre et des représentations sociales qui limitent les initiatives des femmes.

Dans ces conditions, le rôle et le statut que la société burundaise assigne à la femme devrait évoluer afin de lui faire contribuer dans le processus du développement socio économique des ménages. Son autonomisation devrait être étendue à divers aspects de la vie. Elle devrait dépasser la seule vision économiste qui se limite à l'apport financier de la femme. De façon plus concrète, l'autonomisation de la femme doit être fondée sur l'acceptation d'une nouvelle répartition des rôles et des activités des hommes et des femmes pour tendre vers un équilibre des rapports sociaux entre les sexes. Cet équilibre pourrait concilier les incessantes revendications des femmes soucieuses de leur autonomisation effective et les résistances de certains hommes jaloux de leur autorité. En effet, l'autonomisation de la femme burundaise reste limitée par les structures sociales qui tardent à la libérer d'un certain nombre de préjugés peu favorables à son esprit d'initiative. L'image de l'homme responsable de tout et qui pourvoit à tout prévaut toujours au moment où les revenus réalisés par les femmes apportent un appui indispensable au fonctionnement des ménages.

BIBLIOGRAPHIE

- Amartya S., *Un nouveau modèle économique, Développement, Justice, Liberté*. Paris, Odile Jacob, 2000.
- Azan W., « Développement chez F. Perroux et performance par le changement organisationnel », in *Revue française de gestion* 2007/2 (n°171), pages 15 à 30
- Brière S., (sous dir. de), *Les femmes dans les professions traditionnellement masculines*, Presses de l'Université de Laval, 2019.
- Boserup E., *Woman's role in economic development*, New York, Saint-Martin's Press, 1970
- Bourdieu P., *Choses dites*, Editions de Minuit, 1987
- Chaland K., « Pour un usage sociologique de la double généalogie philosophique de l'individualisme », in Singly de F., *Etre soi d'un âge à l'autre. Famille et individualisation*, L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », Paris, 2001, tome 2, pp.31-43
- Dubar C, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand colin, 2000
- Gasoni J., *La participation de la femme burundaise à la lutte contre la pauvreté : les contraintes et les approches de solutions*, Bujumbura, IDEC, 2002
- Giele J.Z., *Women and the future : changing sex roles in modern America*, Free Press, 1978,
- Kabeer N., *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et Objectifs du Millénaire pour le développement. Manuel à l'intention des instances de décision et d'intervention*, Presses de l'université de Laval, 2006
- Laurent A., *Histoire de l'individualisme*, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », Paris, 1994
- Mignot-Lefebvre Y., « Femmes et développement : idées et stratégies des organisations internationales », in *Revue Tiers Monde/ Année 1980/84/* pp. 845-862
- Minani P., *Femmes en politique au Burundi. Leur nombre, leur influence*, L'Harmattan, 2014
- Moghadam V.M. et Sentova L., « Mesurer l'autonomisation des femmes : participation et droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel », in *Revue Internationale des Sciences sociales* 2000/2 (n°184), pp.423-449
- Nay O. et al., *Lexique de Science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2008
- Ndimurukundo Kururu B., *Le rôle des femmes dans la reconstruction post-conflit : expériences et leçons retenues de Burundi*, www.unesco.org SHS, pdf consulté le 20 janvier 2020
- Ngabire E., « La place des femmes dans les instances de prise de décision », *L'Hebdomadaire Iwacu*, 10.3.2014
- Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG), *Analyse contextuelle sur la participation de la femme dans les organes dirigeants des partis politiques à la veille des élections de 2010*, avril 2010.

- Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, « Problèmes de planification du développement social en relation avec le développement économique », in *Bulletin économique pour l'Afrique*, juin 1962, vol. II, n°2, pp.93-104
- Piatier A., « Equilibre entre développement économique et développement social », *Revue Tiers Monde/ Année 1972/49/*pp.219-220
- Perroux F., *L'économie du XXème siècle*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1991.